

TAK[®] 50 EG

Insecticide contre les ravageurs piqueurs et broyeurs dans les grandes cultures, cultures maraîchères, arboricoles et ornementales.

Description du produit en bref

Insecticide avec action rapide contre les ravageurs piqueurs et broyeurs dans les grandes cultures, cultures maraîchères, arboricoles et ornementales.

Matières actives

5% Lambda-Cyhalothrine

Formulation

Granulé émulsifiable (EG)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-6953-1

Mode d'action

La **Lambda-Cyhalothrine** est un insecticide de synthèse du groupe des pyréthriinoïdes. Il agit par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes. La matière active bloque les canaux de sodium dans les membranes du système nerveux des insectes. Le blocage a par conséquent une paralysie rapide des ravageurs. Il a une action freinante sur les acariens et une action ovicide sur les Lépidoptères.

Utilisation Arboriculture

Poirier / Nashi

Dosage : 0.48 kg/ha (0.03 %) contre les adultes hivernants des psylles du poirier. Application en février/mars dès que les températures atteignent 10°C. Les dosages préconisés en arboriculture sont basés sur un volume d'arbres de 10'000 m³/ha et une quantité d'eau de 1'600 l/ha.

Utilisation Céréales

Céréales en général

Dosage: 0.15 kg/ha contre les pucerons vecteurs de virus en automne et contre les chlorops et noctuelles terricoles ou vers gris. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Utilisation Cultures de baies

Fraises

Dosage : 0.2 kg/ha (0.02 %) avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Contre l'anthonome du fraisier et thrips. Délai d'attente : 3 semaines. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits". Délai d'attente: 3 Semaines.

Framboises

Dosage : 0.4 kg/ha (0.04 %) contre l'anthonome du framboisier, 0.2 kg/ha (0.02 %) contre le ver des framboises. Traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Délai d'attente : 3 semaines. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes". Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm.

Utilisation Cultures maraîchères

Artichaut

Cardon, courges oléagineuses, crosnes du japon, maïs sucré, scorsonère et topinambour

Dosage: 0.2 kg/ha contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 2 semaines. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit

ou tout autre produit contenant cette substance active.

Asperges

Dosage : 0.2 kg/ha contre les criocère à douze points de l'asperge, les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Après la récolte. Au maximum 2 traitements par saison.

Aubergines

concombre, coqueret du Pérou, courges (écorce non comestible), courges à peau comestible, melons, pastèque, poire melon, poivron et tomate

Dosage: 0.2 kg/ha (0.02%) contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 3 jours. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Betteraves à salade

Dosage: 0.2 kg/ha contre les contre altises, les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Carottes

Fenouil bulbeux, panais, persil à grosse racine

Dosage : 0.2 kg/ha (0.02%) contre la mouche de la carotte. Délai d'attente : 2 semaines. Pulvériser tous les 10-14 jours pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture).

Céleri

Dosage : 0.2 kg/ha (0.02%) contre la mouche de la carotte. Délai d'attente : 2 semaines. Pulvériser tous les 10-14 jours pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture).

Chicorée

Dosage: 0.2 kg/ha contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 2 semaines. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Chicorée pommée et chicorée à feuilles

Dosage: 0.15 kg/ha contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Choux (toutes les variétés)

Chou de Bruxelles, chou de Chine, chou (développement de l'inflorescence), chou pommés, navet à tondre, pakchoi

Dosage : 0.2 kg/ha contre les mouches blanches, noctuelles défoliatrices, pieridae, teigne des crucifères. Délai d'attente : 2 semaines.

Dosage : 0.02 % contre la cécidomyie du chou. Traitement des lignes avec 500 l/ha de bouillie, au coeur de la plante. Délai d'attente : 2 semaines. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Chou frisé non pommé, chou moellier

Dosage : 0.15 kg/ha contre les mouches blanches, noctuelles défoliatrices, cécidomyie du chou, pieridae, teigne des crucifères. Délai d'attente : 1 semaine. 1 traitement au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Colrave

Dosage: 0.15 kg/ha contre les altises, mouches blanches, mouches mineuses, noctuelles défoliatrices, noctuelles terricoles ou vers gris, cécidomyie du chou, pieridae, pucerons du feuillage, teigne des crucifères et thrips. Délai d'attente : 2 semaines. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Cima di rapa

Dosage: 0.2 kg/ha contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Cresson de jardin

Dosage: 0.2 kg/ha contre les altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris,

pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. 1 traitement au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Epinards

Dosage: 0.2 kg/ha contre les pucerons, les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Fines herbes

Dosage: 0.2 kg/ha contre les altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, psylle de la carotte, pucerons du feuillage, teigne du poireau et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Haricots

fèves et pois

Dosage: 0.2 kg/ha contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Laitues

Dosage: 0.2 kg/ha contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Mâche, rampon

Dosage: 0.2 kg/ha contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 3 semaines. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. Au moins 7 jours d'intervalle entre les traitements.

Oignons

ail, échalotte et poireau

Dosage: 0.2 kg/ha contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, teigne du poireau et thrips. Délai d'attente: 2 semaines. 3 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.

Radis

raifort, rave de Brassica rapa et B. napus

Dosage: 0.2 kg/ha contre les altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 2 semaines. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Rhubarbe

Dosage: 0.2 kg/ha contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 2 semaines. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active. 7 à 14 jours d'intervalle entre les traitements.

Roquette

Dosage: 0.2 kg/ha contre les mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Salades baby-leaf

Asteraceae, Brassicaceae et Chenopodiaceae

Dosage: 0.2 kg/ha contre les altises, mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage et thrips. Délai d'attente: 1 semaine. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Utilisation Cultures ornementales

Buis (Buxus)

Dosage : 0.3 kg/ha (0.03 %) contre la pyrale du buis.

Cultures florales et plantes vertes

Dosage : 0,2 kg/ha (0.02 %) contre la cécidomyies, chrysomélidés, mirides, mouches blanches, noctuelles terricoles ou vers gris, pucerons du feuillage, sciarides, mouches du terreau et thrips.

Rosiers

Dosage : 0.2 kg/ha (0.02 %) contre les chenilles défoliatrices.

Utilisation Grandes cultures

Betteraves à sucre et fourragères

Dosage : 0.15 kg/ha (0.015 %) contre les pucerons, altises, la mouche de la betterave et noctuelles terricoles ou vers gris. Délai d'attente : 6 semaines. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Colza

Dosage : 0.15 kg/ha (0.015 %) contre l'altise d'hiver et la tenthrède de la rave en automne et contre les noctuelles terricoles ou vers gris.

Dosage : 0.2 kg/ha contre le gros charançon de la tige au stade BBCH 31-37 (élongation de la tige).

Dosage : 0.15 kg/ha contre le charançon des siliques avec effet partiel contre cécidomyie des siliques au stade BBCH 50-59 (pré-floral).

Délai d'attente : 6 semaines. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Houblon

Dosage : 0.15 kg/ha (0.015 %) contre les pucerons du feuillage. Application à partir du stade BBCH 37. Délai d'attente : 3 semaines.

Maïs

Dosage : 0.15 kg/ha (0.015 %) contre l'oscine et les noctuelles terricoles ou vers gris. Délai d'attente : 6 semaines. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Pois protéagineux

Dosage : 0.15 kg/ha (0.015 %) contre la tordeuse du pois. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Pommes de terre (plantons et consommation)

Dosage : 0.15 kg/ha (0.015 %) contre les noctuelles terricoles ou vers gris et doryphore. Délai d'attente : 6 semaines. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Pommes de terre pour la production de plants Uniquement sous tunnel

Dosage : 0.15 kg/ha (0.015 %) contre les pucerons vecteurs de virus.

Utilisation Viticulture

Porte-greffe de vigne, pépinières de vigne

Dosage : 0.2 kg/ha (0.02 %) contre *Scaphoideus titanus*, vecteur de la flavescence dorée. Traitement seulement sur instruction des services phytosanitaires cantonaux. 2 à 3 traitements avec un intervalle de 14 jours. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha

Restrictions

SPE 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m en cultures maraîchères, grandes cultures, cultures ornementales et fraises; de 50 m en houblon et framboises; de 100 m en poires/nashi par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions du service d'homologation. SPE 8 : Dangereux pour les abeilles : Pulvérisation uniquement le soir, en dehors de la période de vol des abeilles sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies) ou dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. Préparation de la bouillie : Porter des lunettes de protection ou une visière.

Miscibilité

TAK® 50 EG peut être mélangé avec nos fongicides homologués en arboriculture, en grandes cultures, en cultures maraîchères et nos acaricides. Les mélanges de produits doivent être pulvérisés immédiatement.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

Comme tous les pyréthrinoïdes TAK® 50 EG se dégrade rapidement lors de températures supérieur à 22 °C. En été il est conseillé d'utiliser le produit tôt le matin ou le soir. L'efficacité du produit n'est pas influencée par des précipitations survenant plus de 2 heures après le traitement.

Important à savoir

TAK® 50 EG est toxique pour abeilles, poissons et acariens prédateurs. Ne pas traiter les cultures en fleur et lorsque les abeilles sont actives. Ne pas traiter les plantes sur lesquelles se trouvent du miellat. Au contact direct du produit, certaines personnes peuvent réagir de manière allergique (irritation de la peau et des yeux).

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H302 Nocif en cas d'ingestion. **H319** Provoque une sévère irritation des yeux. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe 8 Dangereux pour les abeilles



GHS07



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 02 48 Carton à 10 x 600g

10 02 48 Emballage simple à 600g

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>